

ACCUEIL DES ENFANTS DE 3 A 13 ANS
CENTRE DE LOISIRS – MERCREDIS DE JANVIER A JUILLET 2023

1/ De nouvelles inscriptions sont proposées

Capacité totale maximale d'accueil 185 enfants.

Les enfants de 3 et 4 ans seront accueillis à POULBOT : 25 places

Les enfants de 5 ans seront accueillis aux ORMEAUX : 30 places

Les enfants de 6/7 ans seront accueillis aux ORMEAUX : 50 places

Les enfants de 8/9 ans seront accueillis aux ORMEAUX : 40 places

Les enfants de 10/13 ans seront accueillis aux ORMEAUX : 40 places

Accueils

Les accueils de loisirs POULBOT et LES ORMEAUX seront ouverts :

du mercredi 4 janvier au mercredi 5 juillet 2023.

Horaires

Garderies : 7h30-8h30 et 17h-18h30

Accueils de loisirs : 8h30-17h

Fiche sanitaire

Chaque année, nous renouvelons les fiches sanitaires à l'occasion des vacances d'été.

Cette année, la fiche sanitaire est rose.

Pour que votre enfant puisse être accueilli, il faut fournir OBLIGATOIREMENT une fiche sanitaire à jour. Sans ce document, votre enfant ne pourra pas être accueilli aux centres de loisirs.

Si votre enfant a fréquenté l'un des accueils de loisirs de Barentin depuis l'été, vous n'avez pas besoin de renouveler sa fiche sanitaire.

Si votre enfant n'a pas fréquenté l'un des accueils de loisirs de Barentin depuis cet été, vous devez renouveler sa fiche sanitaire en retirant un exemplaire soit au service enfance, soit aux accueils de loisirs. Une fois complétée, vous retournerez cette fiche sanitaire, ainsi qu'une copie de la page de vaccination, directement à l'accueil de loisirs de votre enfant, au plus tard le premier jour de fréquentation.

2/ Calendrier des inscriptions

EN LIGNE POUR TOUTES LES FAMILLES (la totalité des places seront mises en ligne)

Inscriptions en ligne du SAMEDI 10 DECEMBRE 2022 - 9h00 au LUNDI 12 DECEMBRE 2022 - 23h00

AU GUICHET (places restantes à la suite des inscriptions en ligne)

Inscription au guichet de la régie à partir du VENDREDI 16 DECEMBRE 2022

3/ Confirmation de l'inscription / liste d'attente

Les inscriptions sont traitées dans l'ordre d'arrivée en priorisant les familles domiciliées à Barentin.

Dans la limite des places disponibles par tranche d'âge, les demandes d'inscription seront étudiées par fratries.

À la suite des pré-inscriptions en ligne, votre enfant sera **définitivement inscrit qu'après confirmation de la régie municipale par mail.**

En cas de réponse négative aux demandes d'inscription, il appartient à chaque famille de demander son inscription sur la liste d'attente en complétant le formulaire via le lien proposé par mail.

Ce lien reste également accessible depuis votre portail famille.

Il convient de compléter entièrement un formulaire par enfant.

Vous recevrez ensuite un double de ce formulaire valant confirmation de réception par la régie.

Si des places venaient à se libérer, vous serez contacté par mail.

Les familles qui ne répondraient pas aux sollicitations (même négativement), se verront retirées de la liste d'attente au-delà de 3 messages sans réponse.

4/ Absences

À compter de 3 absences non signalées par écrit sur une même période, l'ensemble des réservations de cette période sera annulé.

5/ Annulations

Comme stipulé dans le **nouveau règlement intérieur**, vous pouvez annuler une réservation, sans frais, jusqu'au mercredi inclus de la semaine précédente. Au-delà de ce délai, toute réservation sera facturée (sauf si nous pouvons redonner la place à un enfant en liste d'attente ou sur présentation d'un certificat médical à fournir à la régie avant la fin du mois concerné).

Ainsi, **vous pourrez annuler jusqu'au mercredi précédent chaque mercredi.**